

Communiqué de presse

Les négociations salariales pour 2024 font avancer la branche - les salaires inférieurs à CHF 4'000 disparaissent

Aarau, le 8 novembre 2023 - Au terme des négociations salariales, JardinSuisse et son partenaire social, le syndicat Grüne Berufe Schweiz (GBS), se sont mis d'accord sur la pleine compensation du renchérissement de 1,7%. En outre, ils ont décidé d'une augmentation de la masse salariale de 0,5% dans les entreprises de paysagisme pour des adaptations salariales individuelles.

À l'avenir, le salaire des paysagistes, le groupe le plus important des métiers de l'horticulture, s'élèvera à CHF 4'000 ou plus, quel que soit le niveau de formation des employés. Ainsi, le salaire minimal pour le personnel non qualifié sera de CHF 4'000 minimum et de CHF 5'200 pour les chefs d'équipe. Dans les pépinières, ainsi que dans la production et le commerce des plantes, les salaires minimaux seront également augmentés.

Un signal fort pour la branche verte

Olivier Mark, président de JardinSuisse, se réjouit de l'accord obtenu : «En compensant le renchérissement grâce à une augmentation de 1,7%, nous envoyons un signal clair aux employés. L'augmentation supplémentaire de la masse salariale de 0,5% concerne les entreprises qui peuvent raisonnablement la supporter». L'accord se veut également porteur d'avenir, car la branche évolue dans un environnement concurrentiel exigeant et certaines entreprises font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour ces mêmes raisons, les recommandations de JardinSuisse relatives aux salaires des apprentis horticulteurs ont été récemment revues à la hausse.

Des négociations équitables avec un partenaire de longue date

Le syndicat Grüne Berufe Schweiz est le partenaire social de JardinSuisse depuis de longues années. À propos des négociations salariales 2024, Rudolf Keller de GBS explique: «Avec la pleine compensation du renchérissement, nous comblons la perte de pouvoir d'achat pour les collaborateurs de la branche. L'important pour nous est d'avoir pu obtenir des conditions attractives et sociales». L'augmentation de 1,7% correspond au renchérissement en date du 30 septembre 2023. L'augmentation de la masse salariale de 0,5% doit être utilisée pour des augmentations de salaires individuelles et s'applique aux entreprises de paysagisme dont la situation économique le permet.

Hausse contraignante dans plus de 1'300 entreprises grâce à la CCT

Mises à part celles de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, toutes les entreprises membres de JardinSuisse, l'association des entrepreneurs horticoles suisses, qui ont leur siège en Suisse alémanique sont soumises à la convention collective de travail pour les métiers de l'horticulture. Cette convention règle les conditions de travail dans plus de 1'300 entreprises employant au total environ 12'000 collaborateurs.

Contact

Carlo L. Vercelli, directeur, 044 388 53 11, c.vercelli@jardinsuisse.ch

Olivier Mark, président, 079 210 37 40, o.mark@jardinsuisse.ch

Thomas Pfyffer, responsable Communication & Politique, 044 388 53 50, t.pfyffer@jardinsuisse.ch

Roger Forter, vice-président Grüne Berufe Schweiz (GBS), 078 686 13 08, sekretariat@gbs-gruene-berufe.ch

Informations complémentaires

www.jardinsuisse.ch/fr, Réglementation des salaires 2024 et Convention collective de travail:

<https://bit.ly/40qOotL>

JardinSuisse.ch

JardinSuisse est l'Association suisse des entreprises horticoles. Elle regroupe 1700 entreprises du paysagisme, de la production de plantes en pots et de fleurs coupées, de la production de pépinières ainsi que du commerce de détail horticole. Elle offre à ses membres une large palette de prestations, parmi lesquelles un service de conseil, des supports publicitaires, la certification d'entreprises de production et bien d'autres encore. L'association est également responsable de la formation professionnelle en horticulture, de la formation initiale jusqu'à la maîtrise.